

# Des mesures qui passent très mal

**Le ministre Marcourt a revu les conditions d'octroi de la bourse d'études. Certaines passent très mal auprès de la FEF, de la Ligue des familles et du RWLP.**

● **Caroline DESORBAY**

**N**e plus conditionner la bourse d'études à la réussite de l'année académique, voilà l'une des rares mesures de la réforme concoctée par le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, qui trouvent grâce aux yeux de la Fédération des étudiants francophones (FEF), de la Ligue des Familles et du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).

Cette réforme, entrée en vigueur le 19 octobre dernier, laisse 32000 étudiants dans l'expectative : ils ne savent pas s'ils auront droit ou non à une allocation d'études. « Une situation qui risque de poser problème en juin. En cas de refus, ces étudiants qui disposent de faibles revenus seront contraints de payer deux minervals en quelques semaines, pour les rentrées académiques 2016 et

2017 », dénonce Maxime Mori, président de la FEF.

Trois critères hérissent plus particulièrement le poil des représentants des trois associations. Ils concernent des modifications dans le mode de calcul des ressources financières du jeune et de sa famille, calcul qui ouvre le droit aux allocations d'études.

**1. Globalisation des revenus** « On prend en compte des ressources qui n'entraient pas en ligne de compte auparavant comme les contributions alimentaires en cas de parents séparés ou encore les ressources propres des autres personnes vivant sous le même toit comme un frère, une sœur ou un grand-parent, explique Delphine Chabbert, secrétaire politique de la Ligue des Familles. Ce qui revient à exclure du système des étudiants qui avaient droit jusque-là à une bourse. »

**2. Plafonds minimaux** Moins de 300 € par mois (la moitié du minimum imposable) ? Trop pauvre pour être honnête (il y a forcément des revenus non déclarés) et donc prétendre à une allocation d'études. Une dynamique qui interpelle Maxime Mori car cela revient à renvoyer les jeunes vers les

CPAS déjà trop sollicités.

La mesure fait fulminer Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP. « Certaines personnes ont de moins en moins de revenus et ce n'est pas toujours celles que l'on croit. Un fermier de la province du Luxembourg a moins de 300 € par mois. Est-ce qu'on doit en plus priver ses enfants de l'accès aux études ? Au lieu de s'en prendre aux fraudeurs, on pénalise encore les personnes les plus précarisées en leur fermant la porte des écoles. C'est d'autant plus incohérent de la part d'un ministre socialiste. »

**3. Le « piège » de la colocation** Louer un kot peut aussi alimenter les suspicions. « Le fait de se domicilier à un endroit où il n'y a pas de revenu pourrait faire croire qu'on va toucher le "pactole", explique Maxime Mori. C'est oublier qu'il y a des étudiants dont les parents pourraient supporter financièrement le coût de leurs études mais qui, dans les faits, n'ont plus aucun lien avec eux. C'est pourquoi nous demandons au ministre Marcourt l'individualisation du droit à l'allocation d'études. »

Ce vendredi, la FEF remettra au ministre Marcourt un cahier de revendications favorisant « un accès juste et inclusif aux études supérieures » pour la prochaine rentrée. ■